

**Conseil municipal**  
**Compte-rendu de la réunion du 9 juin 2010**

**DIRECTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DE L'EMPLOI**

**POLE AUTONOMIE ET SANTE**

- Le conseil municipal prend acte du bilan dressé par la commission communale d'accessibilité des mesures prises pour améliorer l'accessibilité de l'existant pour 2009 ;

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL**

Le conseil municipal :

- Approuve la refonte du régime indemnitaire et la mise en place de la nouvelle prime de service et de rendement conformément au décret du 15 décembre 2009 ;
- Décide les modifications du tableau des emplois permanents de la collectivité territoriale ;
- Approuve la convention de mise à disposition d'un agent du pôle accueil de la population, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2011, avec versement d'une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 800 € et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer la convention de mise à disposition ;

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

**POLE FINANCES**

Le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion budget principal dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Trésorier Principal, qui n'appelle aucune observation particulière ni réserve de sa part ;
- Approuve le compte de gestion budget annexe camping dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Trésorier Principal, qui n'appelle aucune observation particulière ni réserve de sa part ;
- Approuve le compte de gestion budget annexe locations immobilières dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Trésorier Principal, qui n'appelle aucune observation particulière ni réserve de sa part ;
- Approuve le compte de gestion budget annexe de l'eau dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Trésorier Principal, qui n'appelle aucune observation particulière ni réserve de sa part ;
- Adopte le compte administratif 2009 du budget principal ;
- Adopte le compte administratif 2009 du budget annexe camping ;
- Adopte le compte administratif 2009 du budget annexe locations immobilières ;
- Adopte le compte administratif 2009 du budget annexe eau ;

- Décide de retenir la proposition de Monsieur le Conseiller Général-Maire en ce qui concerne l'affectation du résultat 2009 du budget principal ;
- Décide de retenir la proposition de Monsieur le Conseiller Général-Maire en ce qui concerne l'affectation du résultat 2009 du budget annexe camping ;
- Décide de retenir la proposition de Monsieur le Conseiller Général-Maire en ce qui concerne l'affectation du résultat 2009 du budget annexe locations immobilières ;
- Décide de retenir la proposition de Monsieur le Conseiller Général-Maire en ce qui concerne l'affectation du résultat 2009 du budget annexe eau ;
- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2009 présenté par Monsieur le Conseiller Général-Maire ;
- Décide de compléter la délibération du conseil municipal en date du 3 octobre 2008 en instaurant une exonération à la taxe locale sur la publicité extérieure pour les enseignes autres que celles scellées au sol si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12m<sup>2</sup> et précise que les autres dispositions de la délibération du 3 octobre 2008 restent inchangées ;
- Prend acte du rapport présenté par Monsieur le Conseiller Général-Maire concernant les actions de développement social urbain menées par la ville, en référence à l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale en 2009 ;
- Accorde sa garantie pour le remboursement d'un prêt réaménagé, contracté par la SA HLM PIERRES ET LUMIERES auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de la quotité indiquée pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues ;
- Décide d'accorder des dégrèvements sur des factures d'eau et précise qu'il sera procédé à l'annulation totale de ces factures et à l'émission de nouvelles factures tenant compte des présentes décisions ;

#### **DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'EDUCATION**

#### **POLE JEUNESSE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS**

Le conseil municipal :

- Accepte, pour percevoir les aides de la CAF, de respecter les engagements stipulés dans la convention pour le renouvellement des agréments des centres sociaux des quartiers nord et sud et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer ces conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Sollicite de la cellule ville vie vacances le versement d'une aide financière aussi élevée que possible pour la mise en place d'une base fixe pour l'été 2010 et autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à signer les documents nécessaires à la perception de la subvention ;
- Autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à créer un tarif spécifique dans le cadre des séjours à la mer destinés aux jeunes des quartiers prioritaires ;

- Sollicite de la caisse d'allocations familiales et de la direction régionale de la jeunesse et des sports une aide financière aussi élevée que possible pour l'organisation du forum initiative jeunes 2010 et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier ;

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**POLE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

- Le conseil municipal décide d'inscrire la ville de Saint Jean de la Ruelle au concours communal des Maisons et Villages Fleuris 2010 et désigne pour effectuer le classement des concurrents au dit concours, des membres du Conseil Municipal, les coordinateurs des conseils de quartier ainsi que le responsable du service communal des espaces verts ;

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**  
**POLE AFFAIRES JURIDIQUES**

Le conseil municipal :

- Donne son accord pour déléguer au maire ses pouvoirs pour la signature des marchés passés sous forme de procédure adaptée ;
- Approuve l'avenant n°3 au marché de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont Monsieur François BOUVARD, Architecte DESA, est le mandataire et qui concerne les travaux de construction d'une salle d'escrime au Centre Sportif des Trois Fontaines ; décide d'arrêter le forfait définitif de rémunération des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 169.727,07 € HT soit 202 993,58 € TTC (base janvier 2007) et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer les pièces relatives à l'avenant.

Pour extrait en mairie le 11 juin 2010  
Christophe Chaillou  
Conseiller général du Loiret  
Maire de Saint Jean de la Ruelle